

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2022-080

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2022

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2022-06-22-00003 - Fermeture exceptionnelle CFP CUSSET 1334 2022 (1
page)

Page 3

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2022-06-22-00003

Fermeture exceptionnelle CFP CUSSET 1334
2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Arrêté n° 1334 / 2022 relatif à la fermeture exceptionnelle du Centre des Finances Publiques de Cusset

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°748/2022 du 4 avril 2022 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Le centre des finances publiques de Cusset sera fermé au public, à titre exceptionnel pour cause de travaux, du jeudi 30 juin 2022 à 12h15 jusqu'au mercredi 6 juillet 2022 inclus. Le public sera à nouveau accueilli à compter du jeudi 7 juillet 2022 matin.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Moulins, le 22 juin 2022

Par délégation de la Préfète,
Le Directeur Départemental des Finances Publiques
de l'Allier
Signé

Sylvain EME